

Formation—Loi

formation provinciaux, mais aussi, dans une plus grande mesure, par les employeurs et «d'autres» agents de formation. Le terme «autres» signifie, je suppose, les écoles privées et les instituts de formation privés, et il y en a d'excellents au Canada.

Le projet de loi prévoit aussi des crédits supplémentaires pour les appareils et l'outillage destinés à la formation. On a signalé au groupe de travail des situations aberrantes, comme celle des techniciens en électronique formés à l'aide d'appareils désuets depuis dix ans. Cela a de quoi scandaliser, monsieur l'Orateur. Outre les crédits supplémentaires, le projet de loi prévoit aussi une meilleure collaboration en ce qui a trait aux moyens matériels, aux locaux, aux appareils et à l'outillage destinés à la formation. Toutes ces mesures sont conformes aux recommandations du rapport du groupe de travail.

Parce que le projet de loi sera renvoyé au comité où nous aurons l'occasion de l'étudier plus à fond, je n'en parlerai pas beaucoup pour l'instant. A titre de président du groupe de travail, je tiens à dire cependant que, sans contenir toutes les solutions à nos besoins de formation, le projet de loi s'inscrit tout de même dans le sens des recommandations du groupe de travail. Bien sûr, il reste encore d'autres domaines à explorer, notamment la question de la mobilité, de l'alphabétisation, de la coopération fédérale-provinciale, des prévisions et de l'information; toutes ces questions ont leur importance dans le domaine de la formation et de l'enseignement spécialisé.

Ce projet de loi est une mesure législative importante que la Chambre devrait appuyer. J'ai hâte de pouvoir en débattre en comité. Il y aura peut-être lieu de l'améliorer. Je tiens toutefois à dire aujourd'hui qu'il constitue une mesure très importante, conforme aux recommandations du rapport du groupe de travail.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir faire quelques brèves remarques au sujet du bill C-115 qui tend à constituer un programme national de formation professionnelle. Au cours de la présente décennie, la formation professionnelle sera certainement d'une importance vitale pour la main-d'œuvre actuelle et future. Les jeunes diplômés des écoles secondaires auront besoin d'une formation dans des domaines spécialisés afin de jouer un rôle sur le marché du travail pendant les décennies de 1980 et 1990. Les gens d'âge moyen qui sont en chômage à cause de circonstances auxquelles ils ne peuvent rien vouloir se recycler afin de pouvoir retrouver du travail.

La situation est encore plus critique à cause de la dépression actuelle causée par la politique de taux d'intérêt élevés du parti libéral. Le taux de chômage est de 10.2 p. 100 et il continuera probablement à monter parce que l'économie canadienne est étouffée par le budget de novembre du ministre des Finances (M. MacEachen) et le Programme énergétique national.

La question de la formation professionnelle revêt un caractère national; c'est un sujet tellement vaste qu'on ne peut pas le traiter dans le peu de temps qui nous est accordé. Je voudrais parler de domaines qui sont importants pour ma circonscription de Simcoe-Nord et qui m'intéressent à titre de député fédéral; certains sont abordés dans le projet de loi, d'autres pas.

Le rapport du groupe de travail sur l'évolution du marché du travail dans les années 80, au sein duquel tous les partis étaient représentés, m'a beaucoup intéressé. Certaines constatations

de ce groupe de travail m'intéressent tout particulièrement, et je voudrais en faire consigner quelques-unes au compte rendu.

D'après ce rapport, la demande de main-d'œuvre a considérablement évolué. On créera davantage d'emplois dans le secteur des ressources, dans la construction non domiciliaire, dans la fabrication de biens d'équipement, dans la technologie de pointe et notamment dans les communications, dans les services d'information et dans les services commerciaux.

Il y aura moins d'emplois dans la fabrication basée sur la technologie classique, surtout pour la main-d'œuvre non qualifiée. Il y aura un ralentissement considérable de l'augmentation du nombre d'emplois dans les bureaux et dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de l'administration ainsi que dans d'autres domaines du secteur des services.

Dans les années 80, le secteur manufacturier devrait créer une bonne partie des nouveaux emplois, contrairement à ce qui s'est produit durant les années 60 et au début des années 70; à cette époque, c'est surtout le secteur des services qui a offert les nouveaux emplois, emplois qui pouvaient être facilement occupés par des jeunes arrivant sur le marché du travail ou par des femmes revenant sur le marché du travail.

Il faudra s'attacher davantage à trouver des moyens d'orienter les femmes vers les emplois du secteur manufacturier, car peu de femmes s'engagent dans ce secteur à l'heure actuelle. Il faudra s'efforcer davantage de former des travailleurs extrêmement qualifiés, surtout dans le secteur manufacturier. Il faudra veiller à mettre en œuvre des mesures visant à faciliter l'adaptation des travailleurs qui font déjà partie de la population active à l'évolution de la structure de la demande sur les plans professionnel et géographique.

Je suis convaincu que nous pouvons répondre à ce besoin au Canada, en faisant un effort concerté. Il est vrai que l'éducation relève des provinces en vertu de notre régime fédéral, mais nous ne pouvons arguer de cette division des pouvoirs pour justifier le fait que les Canadiens n'ont pas suffisamment la chance d'acquérir les compétences qui leur permettraient de gagner leur vie. Le chômage constitue un problème national et il nous faut agir à l'échelle nationale. Mais cela ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, que nous voulons accorder aux bureaucrates d'Ottawa tout le pouvoir de décider de ce qu'il faut faire, car ce serait un désastre. Ottawa représente le sommet de la ville fermée, coupée des réalités du marché et de l'emploi. Pour résoudre le problème, il faudra que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les enseignants des collèges communautaires et le patronat collaborent. Toutes ces parties ont leur propre perception du monde réel. Elles doivent donc être activement consultées.

Nous avons la chance en Ontario de posséder un solide réseau de collèges communautaires. Ces établissements qui œuvrent dans le cadre provincial, ont continué à offrir des cours permettant aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour gagner leur vie. La Chambre trouvera sans doute intéressant d'apprendre que le réseau des collèges communautaires fonctionne différemment d'une province à l'autre. Je crois savoir par exemple, qu'au Québec, contrairement à ce qui se passe en Ontario, il y a très peu de communication entre les collèges et les bureaux d'Emploi Canada.

Je crois également savoir que les dirigeants du réseau de collèges communautaires dans les Maritimes sont stupéfaits